



Janvier 2015,
n° 211



Grève nationale mardi 3 février 2015

Pour les conditions de travail

Pour les salaires

Pour une véritable formation

Éditorial

QUOI L'ÉCOLE... ???

Ou plutôt, quoi encore ?

Que l'on puisse entendre de la bouche-même de nos ministres que l'école aurait failli sans qu'une seconde, ne soient interrogées les politiques de casse du service public menées ces dernières décennies (suppression de 80 000 postes, effectifs sans cesse alourdis, réduction des enseignements, détérioration des conditions d'enseignement, casse de l'éducation prioritaire, suppression de la formation des enseignants, abandon des enseignants seuls face à leurs classes, nouvelles méthodes managériales dans les établissements leur déniaient trop souvent le sens même de leur métier...) frise l'indécence.

Pendant ce temps, le Recteur a fait connaître les moyens alloués à notre académie lors du CTA (comité technique paritaire académique) de mercredi 21 janvier : + 140 emplois. Ils sont à mettre en regard de nos environ 360 établissements. Le Recteur a tenu à préciser qu'il ne retirerait pas aux collèges, comme il aurait dû le faire, 34 emplois puisque ceux-ci perdent environ 560 élèves. Je vous laisse faire le calcul, et notez-le bien, car je crains qu'à la rentrée, quand vous prendrez vos classes, cette baisse effective ne vous saute pas spontanément au visage ! Ces moyens doivent permettre de financer l'éducation prioritaire. Magnanimité, quand tu nous tiens... De la même façon, les 105 moyens supplémentaires en lycée pour environ 80 établissements n'amèneront pas l'oxygène attendu, ne compenseront pas toujours la hausse démographique des années 2000 dont la cohorte arrive en seconde. Pour la première année, ces moyens ne seront pas utilisés pour installer les supports stagiaires, et s'ils ne permettront toujours pas d'alléger les effectifs, au moins, pourront-ils apporter un peu de fluidité dans le mouvement des personnels, bien bloqué ces dernières années.

C'est donc encore une nouvelle rentrée pénible qui nous attend. Et cela, c'est insupportable !

Avec encore de nouvelles injonctions : « un parcours de la citoyenneté du CP à la Terminale », et évalué, pour faire bonne mesure... Quelqu'un pourrait-il informer notre ministre que tout ce qu'elle préconise, avec beaucoup de solennité et de gravité se trouve déjà dans nos programmes ? Qu'une usine à gaz de plus, posée sur l'édifice déjà complexe, n'a qu'une vocation rhétorique, ce dont notre école n'a pas besoin.

La crise des recrutements perdure : nos salaires, nos conditions de travail (effectifs, travail empêché...) nos prétendues sacrosaintes vacances ne font plus envie à personne et notre jeunesse se détourne maintenant durablement de nos métiers.

Pour nos salaires, nos conditions de travail, le refus d'une prérentrée au mois d'août, nous, SNES et toute la FSU, avons décidé et annoncé que nous serions en grève le 3 février 2015. Et puis, a eu lieu le massacre horrible... Et puis, toute l'émotion, avec l'aspiration bien légitime au rassemblement, auquel nous avons appelé sans réserve, parce qu'ensemble, nous avons besoin de dire non à la barbarie, à l'obscurantisme, de réaffirmer le droit à cette liberté d'expression qui ne saurait souffrir de « mais... », d'aucune sorte. Il ne peut davantage être question, dans ce contexte, d'en appeler à je ne sais quels union ou front pour viser à faire taire la conflictualité sociale.

Alors, oui, Madame la Ministre, nous serons en grève, le 3 février, et massivement. Vous avez déclaré, dans votre allocution, que « l'enseignement de la langue était au cœur de la lutte contre les inégalités »... Chiche !

Vous avez reconnu que « l'école était en première ligne », que nous enseignants, faisons « le plus beau métier », accomplissons « les plus belles missions »... Si ce ne sont paroles de Tartuffe, alors cessez de nous payer de mots, et ouvrez enfin le dossier de notre indispensable revalorisation. L'école mérite autre chose que des belles paroles.

Rendez-vous le 3 février, soyons nombreux.

Corinne Baffert, François Lecoïnte, Jacques Agnès et Bernard Ogier-Collin

Fontaine en Grève

Le collège Jules Vallès et les écoles du RRS étaient en grève le 5 décembre, avant une journée d'action dans Fontaine le samedi.



Fernand Léger : collège fermé

Grève massive le 17 décembre.

Grenoble bat le pavé... devant le Ministère

Des représentants de cinq collèges sortants ont manifesté à Paris le mercredi 17 décembre sous les fenêtres du Ministère de l'éducation nationale pour dire non à la baisse des moyens pour l'éducation prioritaire.

Les entrants et les sortants

REP, REP+ et la sortie de tous les collèges encore classés ZEP qui n'étaient pas RRS...

Derrière le discours de simplification d'une complexité que le SNES n'a cessé de dénoncer depuis la réforme de 2006, c'est bien une baisse au final !

La nouvelle carte est disponible sur le site du Ministère.

Et pour le premier degré ?

Le Recteur refusant que des écoles soient «orphelines» (non rattachées à un collège classé REP), la liste des écoles primaires classées en REP fait apparaître des situations ubuesques : des écoles primaires sont rattachées artificiellement à un collège tout en dépendant d'un autre...

Et l'on parle de simplification !

L'éducation prioritaire n'est pas un jeu de carte

Le Comité technique ministériel du 17 décembre 2014 a examiné la nouvelle carte nationale de l'éducation prioritaire qui découle de la loi de refondation de l'école et de la nouvelle dénomination des REP à la place des RRS et ECLAIR.

Pour l'académie de Grenoble, la Ministre de l'Education nationale a annoncé la perte de trois réseaux d'éducation prioritaire depuis la dernière carte, alors que le taux de chômage et les inégalités ne cessent de s'accroître dans notre académie. Lors d'un groupe de travail avec les représentants des personnels, le Recteur a présenté le projet de nouvelle carte dans une totale opacité, se contentant de lister les critères retenus, sans discuter et échanger véritablement sur la pertinence des critères, ni communiquer les données statistiques qui ont conduit aux propositions du Recteur. S'il est légitime que de nouveaux collèges bénéficient de la refondation de l'éducation prioritaire, la sortie d'autres établissements ne répond en rien à une véritable politique d'éducation, mais à la logique comptable de la baisse annoncée du nombre de réseaux d'éducation prioritaire.

Lors des différents GT et CTA, les représentants de la FSU ont dénoncé cette prétendue réforme et rappelé qu'une véritable politique de l'éducation prioritaire ne peut reposer que sur des indicateurs transparents et partagés par tous et sur un engagement de l'État à financer cette politique selon les besoins. Le SNES et la FSU ont toujours dénoncé la logique comptable des dernières casses de l'éducation prioritaire avec laquelle la réforme actuelle ne rompt pas.

Le SNES et la FSU ont combattu les réformes successives qui ont cherché à introduire toujours plus de déréglementation pour conduire à la mise en place d'un système éducatif à deux vitesses, sans ambition pour les élèves des établissements de l'éducation prioritaire. Le projet de carte qui exclut à ce jour les lycées montrent bien cette école de classe.

Accompagner les établissements sortants : beaucoup de bruits...

Un groupe de travail issu du CTA s'est tenu le jeudi 15 janvier 2015 pour examiner le projet de Convention d'accompagnement pédagogique et éducatif des collèges sortants. Des groupes de travail se déroulent également sur les mesures d'accompagnement dans le cadre du projet de circulaire pour le mouvement intra-académique.

Organisé en trois points - accompagnement pédagogique, allocation différenciée des ressources et mesures d'accompagnement par les partenaires -, l'accompagnement promis par le rectorat n'offre rien de bien nouveau pour les établissements.

Ainsi, chaque collège sortant aura l'honneur de bénéficier d'une attention particulière suite au Dialogue de gestion et performance, outil à la mode de management des établissements. L'accompagnement pourra se traduire par des inspections croisées, des réunions inter degrés... le tout sous la houlette d'un IPR référent qui assurera « l'accompagnement pédagogique de l'établissement en collaboration avec l'équipe de direction et le Conseil pédagogique dans une logique territoriale ». Les collègues sauront alors à quel saint se vouer, d'autant qu'ils pourront s'appuyer sur « le référentiel national des meilleures pratiques » !

Sur les moyens, le rectorat s'engage à attribuer une dotation particulière pouvant varier de 90 % à 50 % de la dotation au titre de l'éducation prioritaire selon le fameux indice social que le rectorat refuse de communiquer, malgré les demandes répétées et unanimes des représentants des personnels. La coordination réseau devrait être maintenue (mais pour quel réseau quand on voit la politique pour le premier degré), tout comme la dotation en AED, maintenue à effectifs constants. Pour trois ans, comme les clauses de sauvegarde indemnitaire ? Non, tant que la dotation académique le permet.

Les représentants de la FSU ont dénoncé le manque de transparence des dotations particulières et l'absence de visibilité pour les collègues du fait de la logique comptable sous un habillage pédagogico...

François Lecointe

Inclusion ou massification ?

Les UPE2A, acronyme dont l'Éducation nationale est friande - Unité pédagogique pour élèves allophones nouvellement arrivés -, voient leur fonctionnement menacé pour la rentrée 2015 dans le département de l'Isère.

Alors que l'académie consacra 12 postes en plus à la rentrée prochaine pour les élèves non francophones, cette hausse ne permet pas de combler les besoins d'élèves ne parlant pas français, ni d'adolescents qui n'ont pas ou très peu été scolarisés dans leur pays d'origine. Conséquence, il faut donc redistribuer les moyens et faire mieux avec moins. Cela va se traduire par un enseignement spécifique limité dans le temps, des heures disciplinaires en moins pour les élèves les moins scolarisés, une hausse des élèves par dispositifs.

Maître mot des politiques éducatives pour les élèves en difficulté ou en situation d'handicap, l'inclusion va vite conduire à une massification sans accompagnement individualisé dans les classes de ces élèves. Espérons que les élèves allophones plongés dans le grand bain de la langue française pourront sortir la tête de l'eau ! Est-ce la priorité à l'enseignement du français promise solennellement par la Ministre ?

Le même discours est à l'oeuvre concernant l'avenir des SEGPA. Le SNES-FSU récuse cette logique. Les UPE2A doivent être confortées pour permettre un véritable enseignement adapté pour une intégration réussie de ses élèves dans nos classes.

François Lecointe

TZR malmenés : stage le mardi 3 mars

Attention ! Le stage aura lieu au lycée Mounier de Grenoble (6 avenue Marcellin Berthelot) de 9h-11h30 et de 14h-16h30.

Ce stage a pour but d'organiser des actions pour porter les revendications des TZR. Lors du stage du 14 novembre, les pratiques inadmissibles du rectorat ont été dénoncées et de nouveaux problèmes sont apparus :

- Une opacité totale dans les affectations : le groupe de travail de juillet, où les représentants du SNES siégeaient, a été supprimé, le turn-over et la précarité des gestionnaires au rectorat se poursuit (les personnels administratifs gérant les TZR sont parfois mal formés aux particularités des affectations en remplacement...).

- Affectation des TZR en dernier, après les stagiaires et les contractuels, ce qui engendre une augmentation des affectations sur plusieurs établissements, des affectations lointaines et pénibles, des heures dans les rattachements administratifs qui ne sont pas données au TZR local...

- Une gestion humaine de l'administration déficiente : nombreux cas d'accueils désagréables par l'administration (aussi bien au rectorat que dans les établissements), cette année pas de prise en considération des situations humaines particulières (TZR enceintes, TZR avec des enfants en bas âges, TZR sans permis ou véhicule...).

- Même si le nombre a nettement diminué suite à nos actions, des TZR (essentiellement de STI) continuent à être affectés dans d'autres disciplines que la leur (en technologie...).

- Des gros problèmes dans les remboursements de frais de déplacement via le logiciel Chorus : des démarches très fastidieuses et souvent des montants de remboursement inférieurs à ceux des années passées.

Faites connaître ce stage aux TZR autour de vous. Plus nous serons nombreux, plus nous aurons de poids.

Cyril Borel

Lundi 19 janvier : grève dans les UPE2A

Les enseignants de FLE de l'Isère étaient massivement en grève le lundi 19 janvier, dans le premier et le second degré, à l'appel des syndicats de la FSU.

Le SNES et la FSU ont porté leurs revendications lors du CTSD et ont dénoncé la logique comptable qui conduit cette réforme de la scolarisation des élèves allophones nouvellement arrivés en France.

TZR : se faire entendre ! Pique-nique revendicatif devant le rectorat

le mardi 3 mars 2015

Pour participer au stage :

Demande d'autorisation d'absence (téléchargeable sur www.grenoble.snes.edu) à donner dans votre établissement de rattachement et en copie à ceux d'affectation. L'absence est de droit (on ne peut pas vous la refuser) si elle est demandée un mois avant la date du stage, soit **avant le 3 février**.

Pensez aussi à nous communiquer votre participation au stage par mél à s3gre@snes.edu, en mentionnant votre nom et votre affectation.

Le grand écart du Recteur

Le 15 décembre 2014, M. Filâtre, président du Comité de suivi de la réforme de formation des enseignants, déclarait à propos des stagiaires : « La plupart sont heureux d'entrer dans le métier, mais certains sont parfois épuisés du fait d'un manque de coordination ou encore d'emplois du temps surchargés. La plus grande difficulté vient du fait que l'on considère trop ces enseignants stagiaires encore comme des étudiants. (...) Par exemple pour la construction des emplois du temps : il faut tenir compte des conseils de classe, des déplacements, etc. »

La même semaine, des IPR refusaient aux stagiaires d'aller aux conseils de classe, les sommant de se rendre à l'ESPE.

L'IFF, ou comment payer sa formation

L'indemnité forfaitaire de formation est censé simplifier le remboursement des déplacements à l'ESPE.

Pour les stagiaires qui sont à plus de 100 km de l'ESPE, cette indemnité ne couvre plus les frais. Le rectorat refuse, alors que les textes le permettent, de donner la possibilité aux stagiaires d'opter pour un remboursement sur la base du tarif SNCF.

Le SNES-FSU accompagne les stagiaires dans leurs recours auprès du Ministère.

Conditions de stage à l'ordre du jour du CHSCT

Emplois du temps non publiés, convocation à 8h pour des stagiaires devant prendre le train à 5h et formation jusqu'à 20h... avec retour à 23h !

Le SNES-FSU a recueilli les témoignages des stagiaires pour dénoncer ces conditions de travail inacceptables pour que le CHSCT s'en empare.

Engagez vous qu'ils disaient !

Le mot d'ordre est lancé en une du site internet du Ministère : il faut recruter, rendre le métier attractif, « chouchouter » les stagiaires...

Lors de l'audience accordée par le Recteur aux représentants des syndicats de la FSU au mois d'octobre, la réforme de formation des stagiaires était qualifiée « d'ambitieuse, exigeante », offrant aux collègues une véritable formation, une formation de qualité. Certes, après la quasi disparition de la formation en 2010, le retour à une entrée plus progressive dans le métier constitue un retour à une situation plus acceptable. Acceptable, mais, ne nous y trompons pas, nul besoin de remonter au XXe siècle pour trouver des stagiaires effectuant 6h maximum devant élèves en parallèle de la formation à l'IUFM.

Aujourd'hui, ce sont des « stagiaires alternants » dans la majorité des cas, effectuant un « mi-temps » en formation et un « mi-temps » devant les élèves (8 à 10h). Mi-temps ? 8 à 10h de cours à préparer lorsque l'on n'a jamais enseigné ? On connaît pourtant l'énorme besoin de temps, de recul sur sa pratique, d'échange avec le tuteur, pour les collègues durant cette première année d'enseignement.

Organisation de la formation, évaluation : une mise en place chaotique de la réforme

Rien n'est simple cette année pour les stagiaires : emplois du temps changeants, trop souvent la veille pour le lendemain, modalités d'évaluation floues, cours qui se chevauchent, difficultés de communication entre l'ESPE et les universités, cours strictement identiques à ceux de l'an dernier pour les stagiaires déjà titulaires d'un M2... Après l'annonce d'un cadrage ministériel des modalités d'évaluation pour la fin d'année 2014, les stagiaires n'ont rien trouvé au pied de leur sapin et sont toujours en attente de réponses précises concernant l'avis de l'ESPE pour leur titularisation.

Rémunération : la dévalorisation constante de nos métiers

La rentrée 2014 a bel et bien enterré l'idée d'une revalorisation de la rémunération en début de carrière. En 2013, le ministère renonce au recrutement au 3e échelon sous prétexte d'un recrutement un an plus tôt. 1615 euros brut, c'est le salaire mensuel d'un stagiaire certifié à la rentrée. On mesure alors les énormes difficultés financières auxquelles sont confrontés certains de nos collègues ; avec un salaire correspondant à 1.1 SMIC, difficile de parcourir l'académie plusieurs fois par mois pour assister aux formations. Le témoignage d'une collègue est un exemple éloquent : plus de 500 euros par mois consacrés aux trajets entre son établissement d'affectation et le lieu de formation. Une fois enlevés les frais de logement, d'assurance, d'énergie, il reste moins de 200 euros par mois pour la nourriture, l'achat de vêtements... les loisirs ? Allons légionnaire, soyons sérieux !

Si la situation des collègues affectés à proximité de la formation est plus confortable, elle fait néanmoins peu d'envieux. L'IFF (indemnité de frais de déplacement annuelle de 1000 euros) est trop souvent insuffisante, bien loin de la réalité des dépenses engagées.

Rendre le métier attractif ? On est donc loin du compte lorsqu'on regarde de plus près la situation des stagiaires. Fatigue, découragement, colère caractérisent bien l'état d'esprit de beaucoup d'entre eux en ce mois de janvier.

Il est désormais urgent que les revendications des stagiaires soient entendues et suivies d'effets si nous voulons enrayer la crise de recrutement sans précédent que nous vivons actuellement. Considération, confiance, soutien, professionnalisme... c'est cette conception de l'année de stage que le SNES-FSU défend au quotidien.

C'est pourquoi nous serons nombreux en grève le 3 février et appelons tous les collègues stagiaires à rejoindre massivement la mobilisation.

Cécile Sanchez

CA académique du 20 janvier 2015

Des millions de citoyens ont rendu ces derniers jours un hommage aux victimes des attentats perpétrés contre *Charlie Hebdo* et contre l'Hyper Casher de la Porte de Vincennes à Paris. La mobilisation de la population face à ces actes terroristes contre la liberté d'expression et ces crimes antisémites a fait l'objet de tentatives de récupération politique, tant par l'extrême-droite en France avec des manifestations et attentats contre des lieux de cultes musulmans et en Europe, que par une majorité politique autour d'une Union sacrée pour notamment renforcer les lois sécuritaires en France et dans l'Union européenne, faire taire la conflictualité sociale...

Le SNES et la FSU ont appelé tous les collègues à dénoncer avec la plus grande fermeté ces actes et mettent en garde contre toute stigmatisation qui exacerberait encore davantage tous les fanatismes et obscurantismes et à partager l'émotion de toute la population. Le SNES et la FSU ont toujours défendu la laïcité, toutes les libertés, l'égalité et la justice sociale dans notre pays.

Après l'émotion, il est nécessaire de s'interroger sur le malaise profond sur lequel prospèrent les fanatismes. L'absence de solutions justes et durables au Proche et au Moyen-Orient les nourrit. Les politiques économiques, sociales et éducatives que le SNES et la FSU n'ont cessé de combattre sont l'une des causes de ce malaise. Le SNES appelle à ce que tout soit mis en œuvre pour conforter la démocratie, au contraire de mesures liberticides, ce qui implique que cesse toute politique d'exclusion au profit de vraies politiques sociales, de vraies politiques du logement, de l'emploi, de vraies politiques éducatives donnant mieux et plus à ceux qui ont moins et d'une relance nécessaire du droit de vote des immigrés afin que chacun ait une place dans cette société.

Ainsi la place et le rôle des personnels du service public de l'Éducation nationale, et en premier lieu des professeurs et CPE, sont essentiels. Il faut donner aux personnels tous les outils et les moyens nécessaires pour que chaque élève qui leur est confié puisse se construire en tant que futur citoyen, pensant, libre et reconnu comme tel.

Notre académie est dotée cette année de 140 postes supplémentaires (105 postes pour 80 lycées, 20 postes pour les lycées professionnels, 12 postes pour élèves allophones, 3 postes pour la formation). Malgré ces créations, les moyens pour le second degré seront encore insuffisants pour la rentrée 2015 du fait de la hausse des effectifs. En lycée, les 105 ETP créés permettent la seule prise en compte de la hausse démographique. En collège, alors que le Ministère en a fait une priorité, 34 ETP sont redéployés pour financer la nouvelle carte de l'éducation prioritaire qui se fait donc sur des moyens constants, et donc une baisse des moyens de tous les établissements au bénéfice des REP+. Le SNES et la FSU ont combattu la logique comptable de cette réforme et demandent un élargissement de la carte sur la base de critères transparents et partagés. Symbole de cette politique dans le contexte de ce début d'année, les UPE2A sont menacés, au risque de remettre en cause l'intégration des élèves allophones dans nos classes.

Reste enfin à savoir si ces postes seront pourvus à la rentrée. Les conditions de stage à l'ESPE restent catastrophiques : emplois du temps ingérables, infantilisation, procédures d'évaluation encore non fixées à ce jour. Alors que le recteur, directeur du Comité de suivi de la réforme de la formation, reconnaît les difficultés et plaide pour une prise en compte des déplacements, c'est l'opposé qui se déroule dans son académie. Même à grand renfort de communication, le Ministère ne pourra pas trouver les candidats nécessaires du fait de l'absence de revalorisation de nos professions.

Dans ces conditions, la grève du 3 février a toutes ses raisons et toute sa légitimité. En effet, le SNES-FSU doit mettre en avant sa conception du système éducatif et la populariser à tous les niveaux. C'est pourquoi la CAA appelle l'ensemble de la profession à faire grève le mardi 3 février et à manifester pour exiger une revalorisation salariale urgente, l'ouverture de réelles discussions sur nos conditions de travail et la mise à plat de la réforme de la formation des enseignants et CPE.

« Je suis Charlie » : un enseignant mis à pied !

Lundi 12 janvier, notre collègue, enseignant d'arts plastiques au collège François Villon de Mulhouse, a fait l'objet d'une mesure de suspension et a été informé qu'il faisait l'objet d'une procédure disciplinaire pour faute professionnelle grave. Il lui est reproché d'avoir créé un trouble grave à l'ordre public par la projection, le 8 janvier, en hommage aux victimes de l'attentat de *Charlie Hebdo*, assassinées la veille, d'un « visuel » comportant des caricatures de Mahomet.

Cette mesure, d'une gravité exceptionnelle, appelle une réponse exceptionnelle.

Elle porte un grave préjudice à l'ensemble des personnels enseignants, dans l'exercice de leur mission, notamment dans les établissements les plus difficiles.

Elle entre en contradiction flagrante avec les prescriptions ministérielles d'organiser des moments d'expression avec les élèves, afin de rappeler les principes de tolérance réciproque et de laïcité dans la République.

Elle contrevient gravement au principe de la liberté pédagogique, en subordonnant l'autorité du professeur à la censure des élèves et de leurs familles.

La CAA de Grenoble demande la levée de la mesure de suspension et de la procédure disciplinaire à l'encontre de notre collègue. Le SNES-FSU soutiendra tous les collègues qui feront vivre les principes de l'école républicaine dans leur classe.

Texte adopté à l'unanimité

Tentative de description d'un dîner de têtes à Paris-France

Ceux qui pieusement...
Ceux qui copieusement...
Ceux qui tricolorent
Ceux qui croient
Ceux qui croient croire
Ceux qui croa-croa
Ceux qui ont des plumes
Ceux qui majusculent
Ceux qui chantent en mesure
Ceux qui brossent à reluire
Ceux qui sont chauves à l'intérieur de la tête
Ceux qui debout les morts
Ceux qui baïonnette... on
Ceux qui mamellent de la France
Ceux qui courent, volent et nous vengent, tous ceux-là, et beaucoup d'autres entraient fièrement
à l'Élysée en faisant craquer les graviers, tous ceux-là se bouscuaient, se dépêchaient, car il y avait un grand dîner de têtes et chacun s'était fait celle qu'il voulait.

Et l'on en a vu, des têtes de circonstances, lors des hommages à ceux qui ont été assassinés par le terrorisme politique de fanatiques instrumentalisant les religions :

Des têtes à vouloir être sur la photo
Des têtes à ne jamais lire *Charlie Hebdo*
Des têtes à verser des larmes de crocodiles sur la presse d'opinion
Des têtes d'union nationale à faire front national contre le terrorisme...

Heureusement, la foule de ceux qui ne s'étaient pas composés une tête de circonstances a réchauffé les militants que nous sommes : la récupération politique devient difficile quand tant de concitoyens se lèvent pour défendre la laïcité et la liberté.

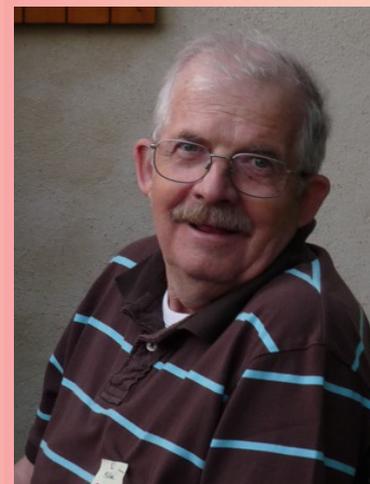
À nous de faire vivre longtemps cet élan ! A nous de ne pas nous censurer dans notre combat quotidien !

Affirmons haut et fort que nous refusons les instrumentalisation sécuritaires, que nous refusons les diktats de ceux qui voudraient au nom de l'union sacrée faire taire toute conflictualité sociale !

Cessons de baptiser notre vin ! Reprenons le combat politique de la laïcité que nous avons un peu déserté et continuons à critiquer les religions pour ce qu'elles sont : des illusions génératrices de dérives et de sectarisme.

Selon les mots d'Henri Pena-Ruiz, « si nous voulons être Charlie, vraiment, nous devons bannir toute tentation de transiger sous quelque prétexte que ce soit avec les principes de notre République. Des principes conquis dans le sang et les larmes, à rebours de traditions rétrogrades qui n'épargnèrent aucune culture, aucune région du monde. Liberté, égalité, fraternité. Et laïcité, plus que jamais ».

Jean-Louis Mollard et bien sûr Jacques Prévert parodié



Félix nous a quittés début décembre.

Notre CA académique du 11 décembre lui a rendu hommage et a demandé à Thibaut Michoux, animateur de son courant de pensée, de saluer ici sa mémoire.

Militant syndical depuis le début de sa vie professionnelle, Félix Szempruch, de la FEN à la FSU, a consacré bien du temps et de l'énergie à la défense d'un projet d'émancipation sociale.

Pour lui, enseignement, conditions de travail, statuts, mais aussi respect des élèves et de leurs droits n'étaient pas dissociables.

C'était un militant de terrain, s'investissant aussi bien dans la défense de collègues en butte à la hiérarchie que se mobilisant pour des luttes plus larges, que ce soit pour les retraites ou pour la formation des maîtres, pour ne citer que les plus récentes. Il agissait avec la conviction que la question du rôle de l'école et de sa fonction sociale était fondamentale.





Dans les cadres syndicaux, il avait cette qualité rare d'intervenir toujours en maintenant à la fois la fermeté sur le fond de sa pensée et le respect dû à ses camarades. Il était fier de militer au sein d'une tendance fondatrice du mouvement syndical enseignant. À ce titre, les batailles internes pour préserver l'unité du mouvement syndical étaient pour lui fondamentales, comme lorsqu'il s'est agi de refuser la disparition voulue et programmée de la FEN, ou ensuite de s'impliquer dans la construction de la toute nouvelle FSU.



Des salles surchauffées de la Bourse du travail au pavé battu maintes fois, la présence de Félix – casquette et moustache grisonnante, interventions appuyées sur des notes serrées, humour bonhomme et petite vodka en poche pour les manifs d'hiver – va terriblement nous manquer.

Thibaut Michoux

Face aux violences : défendre nos droits, retrouver le chemin de la lutte sociale !

Les attentats de ce début d'année ont à juste titre profondément choqué la société française. Le SNES et la FSU ont su très rapidement les condamner et exprimer leur compassion pour les victimes et leurs proches. Cela était bien sûr juste, mais ne sera pas suffisant. Le risque est en effet maintenant grand que les terroristes ne gagnent deux fois : l'une par leurs massacres, l'autre en ayant accéléré la montée des violences racistes et le recul de nos libertés... Et cette fois avec la complicité directe de nos « élites » politiques et médiatiques.

Refuser l'union sacrée !

Dans une société travaillée depuis longtemps par des discours sécuritaires et racistes (avec Roms et Musulmans comme cibles prioritaires), la légitime émotion populaire a été récupérée sans pudeur dans un élan d'union sacrée que nous devons absolument refuser avec détermination. Car il ne faut cesser une seule seconde de dénoncer la responsabilité des dirigeants politiques, du gouvernement comme de son opposition de droite, dans la montée de la misère, du désespoir social et des haines racistes. Il ne faut pas laisser passer sans condamnation le spectacle scandaleux, lors de la manifestation parisienne du 11 janvier, des puissants de ce monde se serrant les coudes, avec la présence « contre le terrorisme », quelques mois après les massacres de Gaza, du terroriste d'État Netanyahou, ou, « pour la liberté de la presse », de dictateurs et ministres de dictateurs !

Soucieux de se redonner un peu de popularité et de renforcer encore un arsenal répressif utile à faire taire les critiques radicales, le gouvernement accumule les postures martiales. Ses dernières lois « anti-terroristes » ont, à la demande de la ministre Taubira, été appliquées avec toute leur rigueur. Sont ainsi envoyés en prison des jeunes pour des provocations qui relèvent évidemment plus de la crétinerie que de la moindre menace terroriste. Un bien dangereux préalable... L'usage massif de militaires dans nos rues et lieux publics (quelques semaines après la mort de Rémi Fraisse !), l'annonce de nouvelles mesures de surveillance et de moyens pour la police sont autant de reculs de nos libertés, de menaces pour nos actions militantes... Cela n'aura, en terme de « sécurité », d'autres effets que de faire encore monter haines, violences policières et tensions sociales. Quant aux sanctions contre celles et ceux de nos élèves qui auraient perturbé la « minute de silence » voire même, à en écouter notre inquiétante ministre de « l'éducation », osé simplement « poser des questions » qu'elle juge inconvenantes, elles auront les mêmes effets, dans une course à l'échalote de la « sévérité républicaine » que nous devons absolument combattre.

Face au racisme et aux violences institutionnelles, se défendre, se remobiliser !

Il est urgent, pour les organisations syndicales, de s'opposer à ces attaques, comme la FSU 38 a su le faire, avec la CGT, l'UNSA et Solidaires, en un sage appel intersyndical. Il est de même urgent de redynamiser la lutte antiraciste, notamment en réagissant vite et fort contre la multiplication des actes islamophobes depuis les attentats.

Il nous faut enfin reposer les débats publics sur nos bases, c'est à dire en termes de luttes pour nos droits sociaux et économiques. Car ce n'est pas à coups de prison, de censure et de tensions racistes que l'on combattra le terrorisme, mais en recréant de l'espoir en un avenir meilleur, en retissant de la conscience de classe par les solidarités des luttes sociales et la mise en avant d'un projet syndical émancipateur. Cela ne passera par aucune « union républicaine », mais bien par un affrontement sans concession avec ce gouvernement comme avec son opposition de droite et le Front National. La grève du 3 février peut dans ce contexte apparaître comme un bien modeste rendez-vous pour nous replacer dans cette dynamique. Mais ce rendez-vous existe : y répondre massivement présent/es est donc un enjeu de taille.

Thibaut Michoux, pour les élu/es École Émancipée à la CAA

Temps de travail des CPE : l'exception grenobloise

En novembre 2013, le rectorat a publié sur son site intranet un document non signé sur le temps de travail des CPE, un texte rempli d'inexactitudes et de contre-vérités, de non-sens et d'inexactitudes sur notre métier.

Le SNES académique a été reçu en audience, dans la foulée, pour obtenir que les chefs d'établissement soient informés que ce document n'a aucune valeur. M Charlon, directeur de cabinet du Recteur, a accepté. Nous n'avons cependant eu aucune confirmation que cela ait bien été fait.

Stupeur et rebondissement en ce début d'année scolaire, un mail nouveau reprenant 80 % du document a été transmis à certains chefs d'établissement. Suite à une nouvelle demande d'audience, le SNES est reçu en décembre 2014.

Devant notre mécontentement sur ce copier-coller, M. Martin, DRH du rectorat, a soutenu qu'il ne s'agissait que de communications individuelles et que le mail n'était pas identique au précédent document !

Nous avons dit notre désaccord quant à la transmission par mail, « dans le dos » des CPE, d'un tel document aux chefs d'établissement, d'autant plus que des conflits surgissent.

Pour le rectorat, peu de conflits sont apparus, alors que le problème du temps de travail est le premier soulevé par nos collègues et concerne, selon nous, 50 % des CPE.

Nous avons ensuite repris le fond même du document que le rectorat considère comme une simple explication.

Nous avons donc revu quelques points du document pour une explication de texte.

Sur les « 36h40 inscrites à l'emploi du temps »

Nous avons présenté la circulaire Duwoye, qui prévoit 35h à l'emploi du temps, ainsi que d'autres circulaires académiques. Faire un emploi du temps sur 36h40 et prévoir les pauses est ridicule : il est difficile de décider quand s'arrêter dans la journée.

Nous avons montré que le texte officiel ne parle nullement de pause méridienne, mais d'une pause toutes les 6 heures et qu'au départ, c'était un habillage pour arriver aux 35h.

Or, certains chefs d'établissement considèrent que cette pause se fait en présence des élèves !

M. Martin a bien reconnu que la pause est un temps libre pour le CPE.

Nous avons expliqué que le plus simple est de considérer que le CPE doit 35h à l'emploi du temps. Ceci avait d'ailleurs été prononcé par M. Martiny, Secrétaire général du rectorat, lors d'une audience au SNES début septembre.

Sur l'indemnité forfaitaire

Selon le rectorat, elle couvrirait toutes les réunions... Nous avons donc relu ensemble le décret qui institue cette indemnité. Rien n'est indiqué sur une quelconque compensation de quoi que ce soit. Nous avons insisté sur le fait que si nous appliquions ce paragraphe, tout notre travail pourrait se faire en dehors de l'emploi du temps ! Quelle méconnaissance de notre métier ! Le CPE doit faire son travail dans les horaires prévus ou récupérer ses dépassements. Il faut créer plus de postes de CPE dans les établissements.

Nous avons abordé quelques cas particuliers de collègues souffrant de cette déclinaison de leur temps de travail. Ils ont répondu qu'ils s'en saisiraient.

Nous avons conclu que ce document créait des tensions inutiles dans les établissements, et que nous souhaitions que soit enfin appliqué le principe des 35 heures toutes tâches confondues, avec la possibilité de récupérer les dépassements.

Dans le même temps, nous avons alerté le SNES national de nos difficultés à faire appliquer les 35 heures. Ils ont saisi le ministère de ce problème, spécifique à notre académie et c'est toute la profession qui a été averti avec l'US n° 746 sous le titre « ineptie au rectorat de Grenoble » et une vidéo sur la page Dailymotion du SNES-FSU. L'académie de Grenoble est celle où les 35 heures sont le moins respectées : nos collègues sur le reste du territoire ont, pour une large majorité, un emploi du temps sur 35h qu'ils réalisent effectivement.

À ce jour, aucun retour concret de notre entrevue au rectorat, donc la vigilance s'impose. Nous proposons, à tout CPE en difficulté dans l'application des 35 heures, de se rapprocher du S1, du SNES départemental ou académique afin que nous enrayions ces dérives scandaleuses propres à notre académie.

Fanny Valla

Commissaire paritaire académique

Le problème du temps de travail est le premier soulevé par nos collègues et concerne, selon nous, 50 % des CPE.



Le DRH du rectorat, a bien reconnu que la pause est un temps libre pour le CPE, en dehors de la présence des élèves.

Nos collègues sur le reste du territoire ont, pour une large majorité, un emploi du temps sur 35h, toutes tâches confondues, avec la possibilité de récupérer les dépassements.

Nous proposons, à tout CPE en difficulté dans l'application des 35 heures, de se rapprocher du S1, du SNES départemental ou académique afin que nous enrayions ces dérives scandaleuses propres à notre académie.

Continuer à défendre les CIO et les missions

COPsy/DCIO : le SNES-FSU en tête

Malgré une campagne marquée par beaucoup d'excès et de désinformation, le SNES-FSU demeure largement majoritaire chez les COPsy et DCIO.

En effet, avec un taux de participation de 70,56 %, près de 54% des collègues continuent de nous faire confiance et partagent le projet de la FSU concernant l'avenir de la profession.

Dans notre académie, le taux de participation dans les CIO a été de 67,86 %.

Avec 62,36 % des voix, le SNES-FSU progresse et obtient 3 sièges sur 4.

À ne pas manquer !

Avancement d'échelon

Les résultats des CAPA sont en ligne sur le site du SNES-FSU www.grenoble.snes.edu

Notation administrative

Toutes les informations sur la campagne (circulaire, grilles) consultables sur le site du SNES :

www.grenoble.snes.edu,
Carrières / Mutations,
puis Intercatégories.

Accès au corps / liste d'aptitude

Demande avant le 28 janvier 2015.

Toutes les informations sur :

www.grenoble.snes.edu,
Carrières / Mutations,
puis Intercatégories.

Pour bien gérer votre carrière (congé, promotions, mutations, temps partiels...), consultez le calendrier des CAPA et GT et informez les commissaires paritaires du SNES-FSU pour faire valoir vos droits :

www.grenoble.snes.edu

Les résultats des élections montrent le fort attachement des collègues aux valeurs qui fondent nos engagements et nos revendications, parmi lesquelles :

- le maintien de tous les CIO dans les districts scolaires,
- la spécificité de l'orientation scolaire lors de la mise en place du SPRO,
- le respect des missions et la défense des conditions de travail des personnels,
- l'obtention de moyens à hauteur des besoins pour le fonctionnement des CIO.

En ce début d'année 2015, nous pouvons nous féliciter d'un certain nombre de points positifs qui ont été actés dans le GT 14 : la réaffirmation du rôle des psychologues dans l'Éducation nationale par la création du corps unique avec deux spécialités, premier et second degré.

La volonté exprimée par le ministère de corriger enfin l'injustice dont sont victimes les COPsy, par l'accès à la hors classe. Il reste à acter pour les directeurs une revalorisation substantielle qui permettrait de reconnaître la complexification et l'alourdissement de leur charge de travail et la sécurisation de leurs fonctions.

Cependant les sujets d'inquiétude ne manquent pas, en particulier pour ce qui concerne la mise en place du SPRO en janvier 2015 et l'avenir du réseau des CIO.

Par la Loi du 5 mars 2014, le gouvernement a défini les compétences respectives des régions et de l'État sur la formation professionnelle et l'orientation. La région est chargée de coordonner les actions des organismes, hors éducation nationale, concourant à l'information et au premier accueil des jeunes sortis du système scolaire, ainsi que des adultes, pour une première information dans le cadre du SPRO. Mais la Ministre a signé avec l'ARF une convention qui, par des formulations floues, peut conduire certaines régions à penser qu'elles auront la possibilité de piloter toute la chaîne de l'orientation et s'arroger le droit de dicter aux CIO, aux COPsy et aux directeurs leur manière de travailler, ce que nous ne pourrions accepter.

Nous demandons donc que les conventions État/région soient respectueuses de nos missions prioritaires, de notre statut, de nos pratiques et des modalités de fonctionnement des CIO.

D'autre part, en application de deux décrets parus au JO le 7 décembre 14 sur le droit au retour en formation pour les jeunes de 16 à 25 ans, une circulaire interministérielle est en préparation. Ces décrets prévoient l'obligation d'accueillir les jeunes dans un délai de 15 jours, assurer un entretien et un bilan, formaliser un projet et suivre la réalisation de celui-ci.

Là encore, il faut différencier le premier accueil et la prise en charge afin que les structures reçoivent leurs publics « cibles ». Compte tenu de l'estimation du nombre de jeunes concernés par ce dispositif, 50 000 selon les chiffres du ministère, il faut définir précisément les rôles de chacun, les COPsy ne sauraient se voir mobilisés au-delà des plus jeunes (16/18 ans par exemple, ou sortis de l'école depuis moins d'une année), afin de ne pas se voir détournés de leurs missions prioritaires au sein de l'école. Enfin il faudrait poser la question des moyens... et des quelques centaines de postes de conseillers d'orientation-psychologues à créer pour répondre aux exigences de ces deux décrets.

Par ailleurs, dans le cadre du GT 14, le ministère a défini une méthode pour organiser le maillage territorial des CIO, avec des garde-fous, et une procédure à respecter qui devait s'accompagner d'une concertation avec les organisations syndicales.

Le cabinet a reconnu être en retard sur ce dossier. Or il semble que la DGESCO avance sans la moindre concertation. En effet, des représentants du Ministère s'autorisent à affirmer lors de réunions avec des directeurs de CIO, que l'échelle retenue serait d'implanter un CIO par bassin d'emploi, ce qui reviendrait à ne conserver que 320 CIO sur les 550 !

Le SNES-FSU demande :

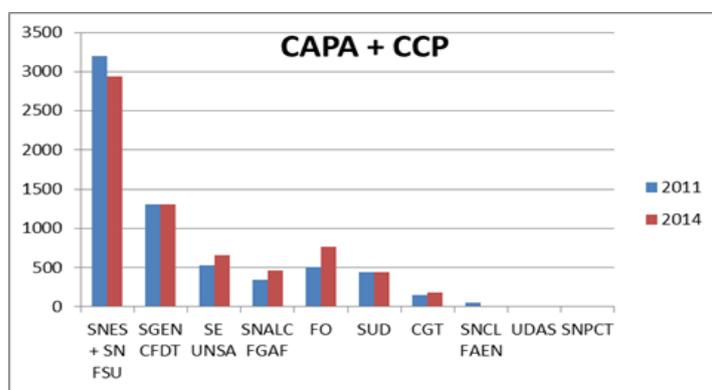
- la suspension immédiate de tous ces projets, afin que la reprise de réseau des CIO par l'État puisse être envisagée, dans le cadre de réelles négociations avec les personnels, et non en les mettant devant le fait accompli ;
- à être associés à la rédaction de la convention État-Région.

Frédérique Pénavaire

Elections professionnelles : recul de la démocratie sociale

Malgré une légère amélioration de la participation par rapport à 2011, celle-ci reste faible, autour de 40 points (un peu moins pour le CTA, un peu plus pour nos CAP), à près de 20 points de la participation aux dernières élections « papier à l'urne » en 2008. À l'évidence, la question du vote électronique doit être reposée pour les prochaines échéances, même si d'autres raisons peuvent être avancées pour expliquer ce déficit démocratique.

La faiblesse de la participation nuit d'abord à l'organisation majoritaire et la FSU perd 5 points au CTA, mais conserve ses 5 sièges sur 10. Les résultats aux CAPA indiquent une bonne résistance du SNUIPP, du SNEP et du SNUEP. En revanche les listes conduites par le SNES dans les CAP du second degré subissent ce recul. Si nous restons majoritaires, loin devant la seconde organisation, nous perdons un siège chez les certifiés et chez les agrégés au profit de FO qui tire bénéfice de sa campagne agressive et mensongère au sujet des nouveaux décrets sur les services. Nous perdons également un siège chez les CPE au profit de l'UNSA.



Nous progressons en revanche et conservons 3 sièges chez les personnels d'orientation. Malgré la faiblesse de la participation, le travail accompli en direction des AED et AESH paie puisque nous conservons 3 des 5 sièges. L'évolution des listes électorales de la CAP des PEGC et de la CCP des non-titulaires d'orientation, d'éducation et d'enseignement — comme la très faible participation de cette dernière catégorie — rend difficile toute analyse des résultats : nous obtenons 1 siège sur 2 chez les PEGC et 2 sur 4 chez les non-titulaires.

Jacques Agnès

Bilan de l'exercice 2013-2014

On constate pour l'année 2013-2014 que la baisse de la syndicalisation pour le S3 de Grenoble n'est pas enrayée. Il faut noter encore l'augmentation du prix du papier ainsi que les tarifs de routage pour les publications. Cependant les finances du S3 demeurent saines en particulier grâce à la vigilance de chacun.

Le Bureau académique

Recettes

Cotisations	555349
Intérêts	12361
TVA	0
Divers	621
Début exercice	454738

Solde

Fin exercice	458636
Différentiel	3898

Dépenses

10-Local	20666
11-Equipements	4582
12-Travaux	7849
13-Poste	20377
14-Gestion	4544
15-Déplacements	40867
16-Action	155
17-Personnel	76182
18-Publications	13438
19-Contrats	0
21-Versements S4	351273
22-Versements S2	24500

La faiblesse de la participation nuit d'abord à l'organisation majoritaire et la FSU perd 5 points au CTA, mais conserve ses 5 sièges sur 10.

Si le SNES-FSU perd un siège chez les certifiés, agrégés et CPE, nous restons majoritaires, loin devant la seconde organisation.

DÉPLACEMENT

Ce poste est important : il correspond à la participation aux frais de déplacements engagés par les adhérents venant participer à des stages, par les membres de la Commission Administrative (CA), du bureau et du secrétariat académique, des commissaires paritaires participant au mouvement. Ces réunions sont indispensables au bon fonctionnement du SNES, à la circulation de l'information, à la réussite des actions.

ACTION

L'action est gérée par les sections départementales. Les recettes et dépenses des sections départementales n'apparaissent pas dans les comptes de la section académique.

PERSONNEL

Il s'agit des salaires et cotisations sociales des employés.

TVA

C'est la différence, que nous reverse l'État, entre la TVA à 4% sur la presse syndicale et la TVA à 20% sur les achats de papiers et services liés à la fabrication des publications.

SECTIONS DEPARTEMENTALES

Il s'agit des sommes versées aux sections départementales pour leur fonctionnement.

SECTION NATIONALE

Il s'agit du reversement de la part nationale des cotisations encaissées par le S3.

Grève nationale mardi 3 février 2015

Pour les conditions de travail

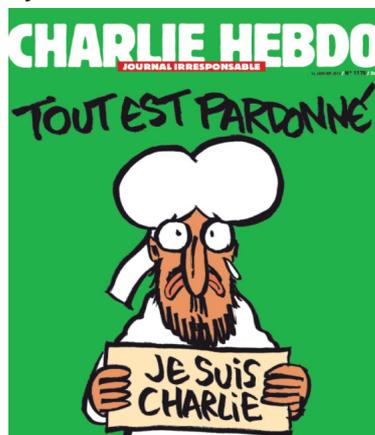
Pour les salaires

Pour une véritable formation

Dernière minute

Sachons mesure et raison garder

Le rectorat de Strasbourg a annoncé sa décision de lever définitivement la procédure disciplinaire à l'encontre de notre collègue de Mulhouse. Nous nous réjouissons de cette décision.



Nous avons pu faire rétablir le droit et faire prévaloir le bon sens. L'enquête administrative a établi l'absence de faute professionnelle.

Le Recteur de Strasbourg revient à la raison, grâce à la vigilance des collègues, du SNES, qui dans la France entière ont dénoncé ce manque de discernement et la violence faite à notre collègue.

Section académique du SNES-FSU

16 av. du 8 Mai 1945

BP 137 - 38403

Saint Martin d'Hères Cedex

mél : s3gre@snes.edu

Tél. : 04.76.62.83.30

Fax : 07.76.62.29.64

Site internet académique :
www.grenoble.snes.edu

Grève et manifestations du 3 février 2015 : la FSU écrit à la Ministre

Madame la Ministre,

L'éducation est un atout essentiel pour notre société qui, confrontée à une crise économique et sociale importante, en proie à une crise de confiance en l'avenir, a plus que jamais besoin d'un système éducatif à la hauteur des enjeux.

L'éducation doit permettre à chaque jeune de s'émanciper, de choisir son parcours scolaire et d'obtenir une qualification. C'est essentiel pour réussir sa vie personnelle et professionnelle. C'est bien la responsabilité de l'Éducation nationale. (...)

La FSU attire votre attention sur les nombreux problèmes qui demeurent sur le terrain : effectifs de classes trop lourds, remplacements non assurés, formation initiale et continue des personnels non satisfaisante, conditions de travail très souvent dégradées, alourdissement des tâches, le tout dans un contexte de salaires faibles et de gel du point d'indice depuis 2010, avec pour corollaire une crise du recrutement qui persiste.

L'allocation progressive des moyens, que vous présentez comme une solution à ces difficultés, a de longue date montré qu'elle ne peut être efficace si elle se construit sur des redéploiements. (...)

Parce que certaines questions ne peuvent plus attendre, la FSU appelle les personnels à être en grève le 3 février prochain.

Elle demande notamment que s'ouvrent des discussions pour améliorer les conditions de travail. Cette question englobe celle de l'emploi, des créations de postes plus nombreuses étant nécessaires du fait de l'augmentation démographique et de l'alourdissement des missions et de la charge de travail pour tous les personnels.

La FSU exige la **revalorisation des salaires**. Le gel du point d'indice de l'ensemble des fonctionnaires, demeurant inacceptable, elle demande l'ouverture de négociations dans la Fonction publique. (...)

Face à la dégradation des conditions de travail, au manque de prise en compte de tout le travail effectué dans le cadre des missions, y compris le travail invisible, il y a urgence à apporter des réponses afin de revaloriser l'ensemble des personnels. C'est une question de reconnaissance de leur travail et de leur professionnalité. (...)

Enfin, pour la FSU, il est indispensable d'améliorer la formation initiale et continue de tous les personnels. (...)

La FSU reste convaincue que la priorité à la jeunesse passe par l'École et par ses personnels. C'est un enjeu majeur pour l'avenir de notre société. Le gouvernement doit confirmer la priorité à l'Éducation. (...)

La FSU souhaite que le message lancé le 3 février prochain soit entendu et donne lieu à l'ouverture de nouvelles discussions rapides sur ces sujets.